

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la Société

CORPORATION CAPITAL SEP (la « Société »)
500, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 2J7

2. Date du changement important

7 octobre 2009

3. Communiqués de presse

Un communiqué de presse, en version française, a été publié le 8 octobre 2009, lequel communiqué est joint à la présente déclaration.

4. Résumé du changement important

La Société annonce la clôture de son opération alternative, la distribution de ses actifs et sa dissolution.

5. Description circonstanciée du changement important

La Société, une société de capital de démarrage, a annoncé la clôture, le 7 octobre 2009, de son opération alternative annoncée précédemment avec Med Biogene inc. (Bourse de croissance TSX : « MBI »), telle que définie à la Politique 2.4 du *Guide de financement des sociétés* de la Bourse de croissance TSX inc. (la « Bourse »).

Au cours de l'assemblée générale et annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 11 septembre 2009, la Société a obtenu l'approbation de la majorité des porteurs minoritaires, aux fins de l'opération alternative, concernant le placement privé et l'approbation des deux tiers des actions votées par les détenteurs d'actions ordinaires pour procéder à la distribution de ses actifs et à sa dissolution.

Aux termes de cette opération alternative, la Société a procédé à un placement privé dans le capital social de Med Biogene inc. (« MBI ») suivant lequel la Société a investi la totalité de ses liquidités disponibles à la suite du paiement d'un montant représentant les frais reliés à la conclusion de la transaction, soit un montant de 370 000 \$, afin de souscrire 4 625 000 unités de MBI, au coût de 0,08 \$ par unité.

Chaque unité de MBI est composée d'une action ordinaire du capital de MBI et d'un demi de un bon de souscription non transférable, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur de se porter acquéreur d'une action ordinaire du capital de MBI, au prix de 0,10 \$, pour une période de 24 mois à compter de la date d'émission dudit bon de souscription. Par ailleurs, dans l'éventualité où le cours de clôture des actions ordinaires du capital de MBI à la Bourse, ou sur toute autre bourse reconnue ou système de cotation sur lequel les actions ordinaires du capital de MBI se transigent, est supérieur à 0,30 \$ par action pour une période de 20 jours de transactions consécutifs ou plus, MBI pourra donner un avis aux détenteurs desdits bons de souscription, afin que la date d'expiration des bons de souscription soit devancée et que ceux-ci expirent le vingtième jour suivant la date de tel avis.

Simultanément à la clôture du placement privé dans le capital social de MBI, la Société a procédé à la réduction de son capital déclaré et au remboursement de son capital par le biais d'une répartition entre ses actionnaires des actifs de la Société, lesquels sont essentiellement composés des titres de MBI acquis par la Société, conformément à leurs droits et intérêts dans la Société. Il est prévu que les actionnaires de la Société recevront approximativement 0.638 unité de MBI dans le cadre de la distribution des actifs de la Société.

MBI entend utiliser le produit du placement privé aux fins du développement et de la commercialisation de son produit vedette, le LungExpress Dx^{MC} et pour ses affaires en général.

Les transactions sur les actions de la Société à la cote de la Bourse demeurent suspendues jusqu'à l'obtention de l'approbation finale de la Bourse. À la suite de cette approbation, la Société sera radiée de la Bourse et dissoute. Tous les droits et options en circulation de la Société cesseront d'exister.

Toute action ordinaire et bon de souscription de MBI qui est distribué aux actionnaires de la Société qui détiennent des actions dans le capital de la Société qui font actuellement l'objet d'un entiercement aux termes des politiques de la Bourse seront entiercés selon les mêmes termes et conditions. Tous les titres sous-jacents aux unités de MBI distribués aux actionnaires de la Société font l'objet d'une période de détention statutaire de quatre mois, à compter de leur date d'émission.

6. Application des paragraphes 7.1(2) et (3) du Règlement

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

Monsieur Stéphane Bergeron
Président et administrateur
Téléphone : (418) 561-2456
Télécopieur : (418) 640-1500

9. Date de la déclaration

Le 16 octobre 2009.

Corporation Capital SEP

Par : (s) Stéphane Bergeron

Stéphane Bergeron

Président

CORPORATION CAPITAL SEP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CORPORATION CAPITAL SEP ANNONCE LA CLÔTURE DE SON OPÉRATION ALTERNATIVE, LA DISTRIBUTION DE SES ACTIFS ET SA DISSOLUTION

Québec, le 8 octobre 2009 – Corporation Capital SEP (la « **Société** ») (Bourse de croissance TSX : « SEP.P »), une société de capital de démarrage, est heureuse d'annoncer la clôture, le 7 octobre 2009, de son opération alternative annoncée précédemment avec Med Biogene inc. (Bourse de croissance TSX : « MBI »), telle que définie à la Politique 2.4 du *Guide de financement des sociétés* de la Bourse de croissance TSX inc. (la « **Bourse** »).

Au cours de l'assemblée générale et annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 11 septembre 2009, la Société a obtenu l'approbation de la majorité des porteurs minoritaires, aux fins de l'opération alternative, concernant le placement privé et l'approbation des deux tiers des actions votées par les détenteurs d'actions ordinaires pour procéder à la distribution de ses actifs et à sa dissolution.

Aux termes de cette opération alternative, la Société a procédé à un placement privé dans le capital social de Med Biogene inc. (« **MBI** ») suivant lequel la Société a investi la totalité de ses liquidités disponibles à la suite du paiement d'un montant représentant les frais reliés à la conclusion de la transaction, soit un montant de 370 000 \$, afin de souscrire 4 625 000 unités de **MBI**, au coût de 0,08 \$ par unité.

Chaque unité de **MBI** est composée d'une action ordinaire du capital de **MBI** et d'un demi de un bon de souscription non transférable, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur de se porter acquéreur d'une action ordinaire du capital de **MBI**, au prix de 0,10 \$, pour une période de 24 mois à compter de la date d'émission dudit bon de souscription. Par ailleurs, dans l'éventualité où le cours de clôture des actions ordinaires du capital de **MBI** à la Bourse, ou sur toute autre bourse reconnue ou système de cotation sur lequel les actions ordinaires du capital de **MBI** se transigent, est supérieur à 0,30 \$ par action pour une période de 20 jours de transactions consécutifs ou plus, **MBI** pourra donner un avis aux détenteurs desdits bons de souscription, afin que la date d'expiration des bons de souscription soit devancée et que ceux-ci expirent le vingtième jour suivant la date de tel avis.

Simultanément à la clôture du placement privé dans le capital social de **MBI**, la Société a procédé à la réduction de son capital déclaré et au remboursement de son capital par le biais d'une répartition entre ses actionnaires des actifs de la Société, lesquels sont essentiellement composés des titres de **MBI** acquis par la Société, conformément à leurs droits et intérêts dans la Société. Il est prévu que les actionnaires de la Société recevront approximativement 0.638 unité de **MBI** dans le cadre de la distribution des actifs de la Société.

MBI entend utiliser le produit du placement privé aux fins du développement et de la commercialisation de son produit vedette, le LungExpress Dx^{MC} et pour ses affaires en général.

Les transactions sur les actions de la Société à la cote de la Bourse demeurent suspendues jusqu'à l'obtention de l'approbation finale de la Bourse. À la suite de cette approbation, la Société sera radiée de la Bourse et dissoute. Tous les droits et options en circulation de la Société cesseront d'exister.

Toute action ordinaire et bon de souscription de **MBI** qui est distribué aux actionnaires de la Société qui détiennent des actions dans le capital de la Société qui font actuellement l'objet d'un entiercement aux termes des politiques de la Bourse seront entiercés selon les mêmes termes et conditions. Tous les titres sous-jacents aux unités de **MBI** distribués aux actionnaires de la Société font l'objet d'une période de détention statutaire de quatre mois, à compter de leur date d'émission.

À propos de Med Biogene inc.

MBI est une Société de sciences de la vie, axée sur la mise au point et la commercialisation de tests diagnostic fondés sur la génomique. Son produit en développement le plus prometteur est le LungExpress Dx^{MC}, qui analyse le profil moléculaire des cancers du poumon non à petites cellules de stade I et II, afin d'en optimiser le traitement en déterminant les bénéfices qu'un patient peut retirer de la chimiothérapie et son pronostic de survie au cancer du poumon.

Davantage d'information sur **MBI** est disponible en ligne sur www.medbiogene.com et sur www.sedar.com.

Avis aux investisseurs

Les investisseurs sont avisés que, sauf pour ce qui est divulgué dans la circulaire de sollicitation de procuration préparée par la Société en vue de la réalisation de l'opération alternative, et dans tout document d'offre à préparer, le cas échéant, en regard du placement privé, toute information émise ou reçue en regard de l'opération alternative et du placement privé peut ne pas être complète ou exacte, et les investisseurs ne devraient pas se fonder sur celle-ci afin de prendre une décision d'investissement. Les transactions de titres de sociétés de capital de démarrage devraient être considérées comme hautement spéculatives.

La Bourse de croissance TSX inc. n'a pas approuvé et n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Pour plus d'information, prière de contacter :

Contacts: Stéphane Bergeron
Président
Corporation Capital SEP
Tél : (418) 561-2456